

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2018

Le huit octobre deux-mille dix-huit, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SCHMITT Fernand, suite à la convocation adressée à tous les membres le 3 octobre 2018.

Etaient présents : Yves TROMMER, Nathalie SPECKER, Pascal GRENOUILLET, Franck WANNER, Serge JORDAN, Thierry OTT, Fernand SCHMITT, Rémi WANNER, Hervé SCHMITT, Karine WILLAUER. Angelo PILLERI.

Absentes excusées : Isabelle THUET, Claudia REICH.

Ordre du jour

- 1. Délibération d'embauche**
- 2. Point sur l'intercommunalité**
- 3. Divers**

1. Délibération d'embauche

★ Délibération n° 1 :

Objet : Recrutement d'un employé par le biais d'un Parcours Emploi Compétences (PEC)

Pour assurer le remplacement de M. Eric RECHT suite à sa démission au 30 septembre 2018, M. le Maire informe les élus qu'en partenariat avec l'agence de pôle emploi une candidature a été retenue en la personne de M. Thierry MULLER. Afin d'alléger les finances de la commune, il a été décidé d'embaucher la personne sous Parcours Emploi Compétences (PEC) en un Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 12 mois avec une période d'essai de 1 mois non renouvelable.

Après délibération, le conseil :

AUTORISE M. le Maire par le biais d'un PEC à embaucher M. Thierry MULLER comme agent de droit privé dont la rémunération sera basée sur le SMIC pour une durée déterminée de 12 mois à compter du 9 octobre 2018.

2. Point sur l'intercommunalité

Suite à leur désignation dans les 18 commissions thématiques de Saint Louis Agglomération au Conseil Municipal du 20 mars 2017, les élus sont appelés tour à tour afin de faire un bref résumé des réunions auxquels ils ont pu assister comme représentants de la commune de Wentzwiller.

Le constat est le même pour chaque conseiller : ces commissions concernent plus précisément les grandes communes, il est très difficile de défendre les intérêts de notre petite commune.

A. Politique de la Ville – Présidente : Mme Schmidiger – Membre : Serge Jordan
Principal point abordé : réhabilitation du quartier de la gare à Saint-Louis avec la rénovation de logements ; l'aménagement des espaces verts ; proposition de cours de langue française et partage convivial au travers de repas traditionnels.

B. Environnement – Président : M. Latscha – Membre : Thierry Ott
Sujet principal : la gestion et l'harmonisation des méthodes de collecte et de tri au travers de Saint-Louis Agglomération (SLA), avec pour but définitif la réduction des déchets verts et la fermeture d'une partie des déchetteries car impossibilité de mise aux normes.

C. Tourisme : - Président : M. Kielwasser – Membre : Thierry Ott
Une réunion axée sur l'augmentation de la taxe de séjour imposée aux hôtels et maisons d'hôtes.

D. Mobilité / Transports urbains : Président : M. Zoelle – Membre : Angelo Pilleri
Thème abordé : nouveau tracé du distribus et création de nouvelles liaisons. M. Pilleri voulant absolument défendre les intérêts de notre commune afin de permettre un passage dans Wentzwiller a refusé de signer les papiers de validation du tracé.

E. Accessibilité : Président : M. Zeller – Membre : Angelo Pilleri
Une nouvelle fois, seules les données concernant la ville de Saint-Louis ont été abordés. Ainsi, on apprend que cette ville a atteint 90% de l'objectif de l'AdaP.

F. Habitat : Président : M. Meyer – Membre : Franck Wanner
L'ordre du jour était la subvention pour la création et l'habilitation de logements sociaux. Une nouvelle fois, Wentzwiller n'a pas été mentionné.

G. Patrimoine / Infrastructures : Président : M. Ginther – Membre : Franck Wanner
Cette commission gère tous les bâtiments qui appartiennent à SLA. Par exemple la maison de santé à Folgensbourg, le centre technique de Village-Neuf, les bâtiments de la clinique de Saint-Louis, ou encore la gendarmerie de Hagenthal-le-Haut...etc.
La commission gère également le suivi et la construction des pistes cyclables entre autres responsabilités.

H. Climat / Energie : Président : M. Litzler – Membre : Yves Trommer
Cette commission donne la possibilité aux communes de bénéficier de subventions pour des études pour l'économie d'énergie. Si les travaux de rénovation programmés le sont sur des bâtiments publics. De même, si le dossier est retenu, la commune peut bénéficier de subventions pour la partie réalisation également.

I. Jeunesse / Langue alsacienne : Président : M. Ginder – Membre : Nathalie Specker
Mme Specker, n'a pas pu participer à la commission - elle sera présente lors d'une prochaine réunion.

J. Sport : Président : M. Welte – Membre : Hervé Schmitt
Saint Louis Agglomération a la gestion des 2 piscines (Village-Neuf et Saint Louis) ainsi que des COSEC de Saint Louis et Hégenheim. Leur objectif est la sécurisation de l'extérieur des lieux. En ce qui concerne la commune de Wentzwiller, M. le Maire a soulevé le point de l'installation d'une piste intercommunale de cyclo-cross sur son territoire.

K. Eau : Président : M. Burget – Membre : Pascal Grenouillet
La dernière réunion a fait état de l'avancée des travaux pour le regroupement des syndicats d'eau et d'assainissement par SLA.

L. Numérique : Présidente : Mme Willer – Membre : Pascal Grenouillet
Mme la Présidente a fait un état de l'avancée des travaux de la mise en place de la fibre à travers SLA.

M. Culture et maison de santé : Président : M. Wiederkehr – Membre : Pascal Grenouillet
Pas de réunion de cette commission

N. Mutualisation / Equilibre Territorial : Proximité : Président : M. Adrian – Membre : Rémi Wanner
M. le Président a voulu faire part aux membres de cette commission de la possibilité de mutualiser le matériel de SLA – par exemple : possibilité de louer des minibus ou des nacelles etc.

O. Petite enfance / RAM : Présidente : Mme Troendlé – Membre : Karine Willauer
Présentation a été faite de l'assistance maternelle qui regroupe plusieurs assistantes maternelles ainsi que du relais et multi-accueil.

3. Divers

Monsieur le Maire rend compte de l'avancée des travaux de révision du SCoT du pays de Saint Louis et des 3 Frontières

1. Contenu du SCoT

Rapport de présentation : diagnostic stratégique + état initial de l'Environnement + évaluation environnementale.

Il s'agit de faire un état des lieux, des enjeux et justifier le projet.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Projet politique à l'horizon + 20 ans

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

2 Le PADD s'appuie sur de nombreux documents existants :

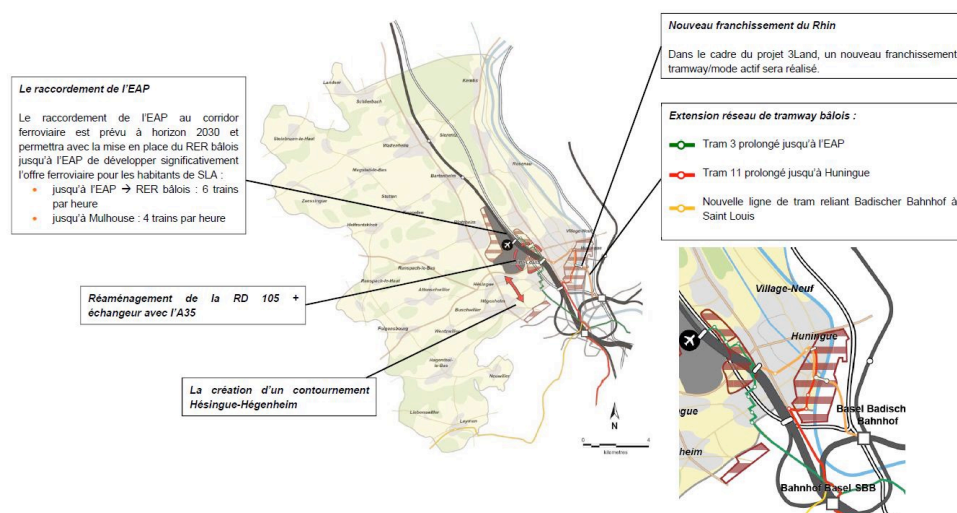
- Stratégie du Grand Est en 40 objectifs ;
- SLA – vision d'avenir 2030 ;
- Canton de Huningue et de Sierentz : Schéma de cohérence territoriale,
- Projets d'aménagement et de développement durable
- ...

C'est un projet politique s'appuyant sur 3 axes :

AXE 1 : Bâtir un projet collectif, intégrant les composantes métropolitaines, urbaines et rurales du territoire.

1. Affirmer la place du territoire dans la métropole tri nationale de Bâle, dans le Sud-Alsace et au niveau régional.

A. Poursuivre le renforcement des infrastructures de transport permettant d'asseoir le rôle stratégique de l'agglomération au niveau régional et européen



B. Soutenir le développement des fonctions spécifiques de l'espace rural

C. Maintenir un rythme de croissance démographique soutenu mais comparable à celui rencontré dernièrement.

D. Poursuivre les renforcements et coopérations avec les territoires voisins.

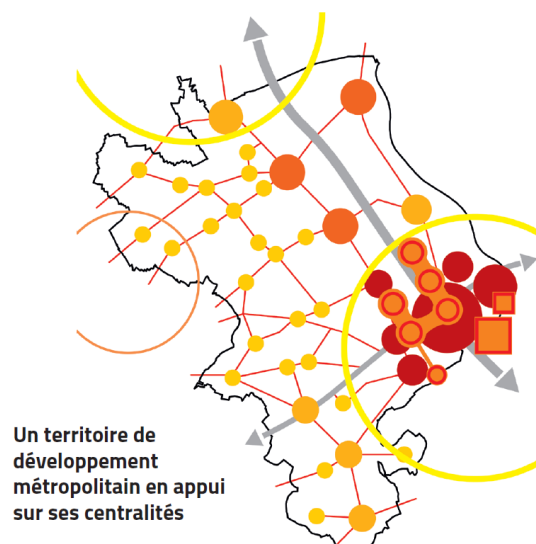
AXE 2 : Poursuivre les actions d'amélioration des conditions et de la qualité de vie à l'échelle du territoire.

A. Consolider l'organisation et le développement du territoire

En assurant une double cohérence :

- entre les possibilités de développement en lien avec le niveau de desserte par les transports en commun ;
- entre le développement de l'habitat et la proximité des commerces, services et équipements

En renforçant les centralités :



Cœur d'agglomération : Saint-Louis/Huningue

Pôles agglomérés : Hégenheim/Hésingue/Blotzheim/Village-Neuf

Centralités secondaires : Bartenheim/Sierentz/Kembs

Pôles d'équilibres : Rosenau/Landser-Schlierbach/Leymen/Hagenthal-le-Bas/Folgensbourg

Bourgs et villages

B. Développer une offre d'habitat plus diversifiée et plus qualitative

C. Positionner l'activité commerciale comme levier d'attractivité économique pour le territoire, tout en préservant les équilibres commerciaux existants.

D. Poursuivre la valorisation du potentiel touristique du territoire

E. Améliorer les conditions de mobilité sur le territoire

AXE 3 : Relever les défis environnementaux à l'échelle du territoire.

A. Assurer un développement soutenable du territoire au niveau foncier

B. Préserver la biodiversité du territoire

C. Gérer de façon équilibré et durable la ressource en eau

D. Préserver les paysages

E. Définir une stratégie pour atténuer les effets liés au changement climatique

F. Limiter l'exposition aux risques de la population et réduire les nuisances.

3. Les prochaines étapes :

Projet politique

• Mars 2018 -> fin 2018

- Conférence des Maires : 19 septembre 2018
- Concertation sur le PADD : octobre – novembre
- Débat sur PADD du CC : décembre 2019

Document d'Orientation et d'Objectifs
= règlement du SCoT Année 2019

Finalisation du projet de SCoT fin 2019

Approbation du SCoT : 3^{ème} trimestre 2020

Monsieur le Maire rend compte suite à la commission de l'Environnement de l'EuroAirport.

Avis sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Monsieur le Maire a été interrogé par M. le Préfet dans le cadre de la consultation sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les années 2018-2022.

Ce plan vise à éviter, prévenir et réduire, dans la mesure du possible, les effets nuisibles du bruit sur la santé humaine et l'environnement, de recenser le nombre de personnes exposées à un niveau de bruit défini et de recenser les différentes mesures prévues pour lutter contre ces nuisances.

La question des nuisances sonores liées à la circulation aérienne est une question cruciale pour les communes riveraines de l'EAP notamment au vu du très fort développement de l'aéroport et de l'augmentation de la population impactée.

L'examen du dossier appelle un certain nombre d'observations.

Notre commune est actuellement située dans la zone des 50 Lden, cependant nous enregistrons régulièrement des mesures de bruits supérieurs à 50 dba selon notre station de mesure, dont les données nous sont fournies par EANS.

Ci-joint un relevé journalier où nous constatons des survols où les mesures de bruit dépassent régulièrement les 60 dba. Aussi, il serait important que dans les prochains documents soit utilisée une unité de mesure commune afin de pouvoir faire une interprétation appropriée.

Concernant les actions engagées durant le plan précédent 2011-2016, le dossier ne présente aucune évaluation de l'atteinte des objectifs fixés. Les actions du nouveau plan 2018-2022 portent essentiellement sur des mesures de gestion interne. Pour le moment ce dossier ne permet donc pas d'apprécier correctement la réalité des évolutions du bruit dans l'environnement et la pertinence ou le contour précis des actions nouvelles proposées.

Concernant la question spécifique des mouvements d'avions la nuit entre 23h00 et 6h00 qui occasionne de très fortes gênes auprès de la population, des statistiques

publiées par l'EuroAirport montrent que la situation a continué à se détériorer ces dernières années malgré le durcissement annoncé des restrictions d'exploitation entre 23h00 et 24 h00. Durant cette plage horaire les vols ont en effet continué à augmenter de façon considérable passant de 1360 en 2012 à 2229 en 2017 soit + 64 %.

Il n'est donc pas surprenant que les élus des communes soient interpellés de plus en plus fréquemment et de façon de plus en plus virulente par leurs concitoyens ou par des associations au sujet de cette dégradation des nuisances sonores la nuit.

Il est indéniable que des progrès ont été réalisés par l'aéroport pour réduire le bruit dans l'environnement ces dernières années, mais force est de constater que les mesures mises en place pour limiter les vols la nuit à partir de 23h00 ont été inefficaces. Il paraît donc absolument nécessaire de renforcer les contraintes d'exploitation de l'aéroport.

Aussi, je souhaite que l'arrêté portant restrictions d'exploitation de l'aéroport de Bâle-Mulhouse soit modifié et qu'il impose la fermeture totale des pistes de l'aéroport de 23 h00 à 6h00 du matin.

Cette mesure a déjà été instaurée dans d'autres aéroports, tel celui de Zurich. Elle permettra la poursuite du développement de l'EuroAirport qui est un vecteur essentiel de la vie économique et sociale du bassin de vie de la Région des Trois Frontières tout en répondant aux attentes légitimes de qualité de vie des populations riveraines.

Il est également important de mettre rapidement en place la nouvelle procédure RNA au départ des piste 33 et 15 et principalement le décollage systématique du seuil de la piste 15.

J'ai personnellement approuvé cette nouvelle procédure lors de la dernière réunion du CCE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

SCHMITT Fernand

TROMMER Yves

SPECKER Nathalie

GRENOUILLET Pascal

WANNER Franck

JORDAN Serge

OTT Thierry

WANNER Rémi

SCHMITT Hervé

WILLAUER Karine

PILLERI Angelo